

IMOCLAIRE
Société par actions simplifiée au capital social de 215.110 €
Siège social : 15, rempart Saint-Thiébault 57000 METZ
442 344 990 RCS METZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2025

DEUXIEME RESOLUTION


L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1.448.745 €, au compte "Report à nouveau".

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



Désignation de l'entreprise : SAS IMOCCLAIRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 15 REMPART SAINT-THIEBAULT		57000 METZ						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 44234499000043		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, cloûte, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 950	12 950		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	91 044	19 883	71 161	75 713
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	581 232	384 529	196 703	253 910
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1 584 500	5 000	1 579 500	2 521 538
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		2	(2)	(2)	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	45 851		45 851	5 401	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	32 780		32 780	32 915	
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 348 357	422 363	1 925 994	2 889 475	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	933 776	24 000	909 776	563 489
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 480 778	398 088	9 082 690	6 094 595
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	26 283		26 283	20 750	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	15 106		15 106	4 615	
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 455 943	422 088	10 033 855	6 683 448	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	12 804 300	844 451	11 959 849	9 572 923		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	236 800	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :			

Désignation de l'entreprise <u>SAS IMOCLAIRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :215.110.....)	DA	215 110	215 110
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	355 846	355 846
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	5 484 748	4 463 377
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 448 745	1 021 372
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	7 524 450	6 075 705
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 629 038	1 027 134
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	2 381 792	2 106 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	184 005	47 168
	Dettes fiscales et sociales	DY	233 901	309 913
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 663	6 154
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	4 435 399	3 497 218
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	11 959 849	9 572 923
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 163 583	2 639 277
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 135	6 560	

		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE Néant <input type="checkbox"/> *							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	FH	FI	1 127 193	1 068 045	
		FJ	FK	FL	1 127 193	1 068 045	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	8 500	9 167	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	81 002	393 477	
	Autres produits (1) (11)			FQ	61	26	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 216 756	1 470 714	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	(972)		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		9 000	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		277	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	538 725	456 386	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	24 029	18 230	
	Salaires et traitements *			FY	673 401	752 188	
	Charges sociales (10)			FZ	300 119	332 074	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements* (14)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	71 525	85 644
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		254 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	4	24 334	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 606 831	1 932 134
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(390 076)	(461 420)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1 379 592	973 273	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	55		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	202 905	313 889	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		14 814	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	1 582 552	1 301 976	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	139 216	381 333	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	139 216	381 333	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 443 336	920 642	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 053 260	459 222	

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 176	202 177
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 707 872	628 530
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 714 049	830 708
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 109	136 097
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 376 787	3 588
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 381 896	139 685
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	332 153	691 022
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(63 332)	128 873
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 513 357	3 603 397
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 064 611	2 582 026
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 448 745	1 021 372
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	81 002	107 032
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		76	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
divers				
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		1 379 041	1 710 571	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs		2 855	3 477	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
			1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	12 950	KE				
CORPORELLES	Terrains		KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre [Dont Com posants L9		KJ		KK			
		Sur sol d'autrui [Dont Com posants M1		KM		KN			
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com posants M2	91 044	KP		KQ			
		[Dont Com posants M3		KS		KT			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	225 158	KW			
				KY	75 372	KZ			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	342 660	LC			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF			
	Emballages récupérables et divers *		LH		LI				
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL				
	Avances et acomptes		LN	734 234	LO				
	TOTAL III				LP	9 967			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M				
	Autres participations		8U	2 526 538	8V				
	Autres titres immobilisés		1P	5 401	1R				
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	32 915	1U				
	TOTAL IV		LQ	2 564 854	LR	128 790			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	3 312 037	ØH	ØJ	138 757		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		1	2			3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	12 950	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions			IS		MG	91 044	MH	
				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM	230 336	MN	
		Matériel de transport		IV	71 925	MP	3 447	MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	347 449	MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	71 925	NH	672 276	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations			IØ		ØX	1 030 328	ØY	1 584 500	
Autres titres immobilisés			I1		2B	50	2C	45 851	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	135	2F	32 780	
TOTAL IV			I3		NJ	1 030 513	NK	1 663 131	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 102 438	ØL	2 348 357	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le : **3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	12 950	PF		PG		PH	12 950		
TOTAL I		RK	12 950	RM		RN		RO	12 950		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	15 330	PW	4 552	PX		PY	19 883		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	64 924	QE	20 156	QF		QG	85 080		
	Matériel de transport	QH	71 937	QI	1 737	QJ	71 724	QK	1 949		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	252 420	QM	45 080	QN		QO	297 499		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	404 611	QV	71 525	QW	71 724	QX	404 411		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	417 560	ØP	71 525	ØQ	71 724	ØR	417 361		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				T2
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3
TOTAL II	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				NO
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ				NZ
Total général non ventilé (NS + NT + NU)											
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	427 090	TY	TZ	UA	427 090
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	427 090	UB	UC	UD	427 090
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV	32 780		32 780	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		28 800		28 800	
	Autres créances clients	UX		904 976	696 976	208 000	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		846	846		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		60 077	60 077	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		27 446	27 446	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC		9 094 127	9 094 127		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		298 282	298 282		
	Charges constatées d'avance	VS		15 106	15 106		
	TOTAUX		VT		10 462 440	10 192 860	269 580
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		202 001			
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 135	7 135			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 621 903	350 088	1 018 222		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	184 005	184 005				
Personnel et comptes rattachés	8C	25 179	25 179				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	101 298	101 298				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	98 843	98 843			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 580	8 580			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	2 381 792	2 381 792				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	6 663	6 663				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	4 435 399	3 163 583	1 018 222	253 594	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	810 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	282 565	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	209 711	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122024				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	1 448 745			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	A avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	52 026			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 448			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	989	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	(620 396)	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Moins-values nettes à long terme				I8				
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				ZN				
- imposées au taux de 0 %				WN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				WO				
- Plus-values nettes à court terme				XR				
- Plus-values soumises au régime des fusions				WQ	446 808			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				Y1				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y3				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				TOTAL I	1 330 620			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WR				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WS				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
		- imposées au taux de 0 %						
		- imposées au taux de 19 %						
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
		- imputées sur les déficits antérieurs						
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WT				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	56 980			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA	1 322 612			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				ZY				
Majoration d'amortissement *				XD				
Mesures d'incitation	A battement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quaterdecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC
	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD		Dt déd. exc (art 39 decies E)	YE		Dt déd. exc (art 39 decies F)	YF
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI				
- bénéfice (I moins II)								
- déficit (II moins I)				XJ	726 986			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0			
				XO	726 986			

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2024

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

Libellé	Montant
CESSION TITRES GBI REG M/F QP 12%	53 403
CESSION TITRES VALENTIN QP12%	1 075
ABANDON C/C	346 208
DONS	20 000
CESSION TITRES 17 MALRAUX QP12%	26 122
Totalis ation	446 808

2058A - Déductions diverses au 31/12/2024

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Libellé	Montant
credit impot mecenat	12 000
Intégration fiscale - produits	51 332
Totalisation	63 332

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	37 470
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 021 372		Dividendes			ZD	1 021 372				
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE						
							Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I			ØF	1 021 372		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		TOTAL II	ZH	1 021 372		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	3 939			1 885					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété			J8	95 018	XQ	229 019			211 657					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	85 335			47 240					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	220 432			195 604					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	538 725			456 386					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	5 523			4 182					
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z	18 506			14 048					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	24 029			18 230					
	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	236 739			243 040					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	74 745			56 147					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØB	673 401								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	5,75	%		5,57	%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP							ZR				
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)															
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(714 986)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	333 242	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	MATERIE DE TRANSP	71 925	71 724		201	
	2	TITRES GBI	594 978			594 978	
	3	TITRES 17 MALRAUX	435 350			435 350	
	4	TITRES SCI VALENTIN	50			50	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1	5 833	5 632	5 632			
	2	1 040 000	445 023			445 023	
	3	653 035	217 685			217 685	
	4	9 004	8 954			8 954	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			5 632			671 662	
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'im pôt sur les sociétés.
- ❷ Entreprises soumises à l'im pôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col. ❻ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		10
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 127 193
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	1 127 193
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		61
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		8 500
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	8 561
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		29 387
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		288 487
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	317 878
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	817 876
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	817 876
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 127 193
Effectifs au sens de la CVAE	EY		10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		13 292 004
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	21 511
Totalisation	P6	21 511

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4

N° SIRET 4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMOCLAIRE

ADRESSE (voie) 15 REMPART SAINT-THIEBAULT

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4
Totalisation	P5	4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	21 511
Totalisation	P6	21 511

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille BIGEL Prénom(s) MARIE
 Nom d'usage [] % de détention 14,09 Nb de parts ou actions 3 030
 Naissance : Date 05112003 N° département 57 Commune FORBACH Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie CHEMIN DU ROTENBERG
 Code postal 57730 Commune MACHEREN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille BIGEL Prénom(s) LOIC
 Nom d'usage [] % de détention 14,09 Nb de parts ou actions 3 030
 Naissance : Date 25072007 N° département 57 Commune FORBACH Pays FRANCE
 Adresse : N° 3 Voie CHEMIN DU ROTENBERG
 Code postal 57730 Commune MACHEREN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|4|

N° SIRET 4|4|2|3|4|4|9|9|0|0|0|0|4|3|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMOCLAIRE

ADRESSE (voie) 15 REMPART SAINT-THIEBAULT

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Marianne_bleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéPOUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

LISTE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS QUI ONT CESSÉ
D'ÊTRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

2029-B-SD
(2025)Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGIDénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**N° SIRET de la société mère : **44234499000043**Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024****I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	442344990	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	IMOCLAIRE					
Adresse	15 REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ FRANCE					
Siren	498606821	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	BIG PROPERTY					
Adresse	15 BIS REMPART SAINT-THIÉBAULT 57000 METZ FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET de la société mère : **44234499000043**

Exercice ouvert le : **01/01/2025**

clos le : **31/12/2025**

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	442344990	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	IMOCLAIRE					
Adresse	15 REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ FRANCE					
Siren	498606821	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	BIG PROPERTY					
Adresse	15 BIS REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ FRANCE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**N° SIRET de la société mère : **44234499000043**Exercice ouvert le : **01/01/2025**clos le : **31/12/2025****I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	838984896	Adresse		OUI	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	BIG PROMOTION					
Adresse	15 Bis Rempart Saint Thiebault 57000 METZ					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS IMOCCLAIRE**N° SIRET : **4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3**Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Néant *Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024****I - REINTEGRATIONS**Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	1 448 745
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	(118 125)
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	12 000
TOTAL I	E3	1 342 620

II - DEDUCTIONSPerte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	1 385 944	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	671 662
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II	F1	2 057 606	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	714 986
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *	F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	714 986

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS IMOCLAIRE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44234499000043**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	CA		CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		393 744			726 986	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	393 744	CY	726 986		
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	333 242		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme et retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

2058ER - Détails des autres régularisations du cadre A au 31/12/2024

Libellé	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Totalisation		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS IMOCLAIRE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44234499000043**Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024**Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
TOTAL	FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET : 44234499000043

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024**Néant *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE		
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV	9 901 268
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019	HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	
	Déficit	333 242
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE	222 208
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	
	Déficit	111 034

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE						
	19 %		15 %		0 %	
imposables	IA		Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS IMOCLAIRE**Néant *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	NB	

Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024**

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	111 034
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	111 034

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019

(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET : 44234499000043

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Exercice ouvert le : **01012024**clos le : **31122024**Néant *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
AUTR IMOCLAIRE SAS, Sté par actions simplifiée					
AUTR BIG PROPERTY SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET

4	4	2	3	4	4	9	9	0	0	0	0	4	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Adresse du service des impôts des entreprises
où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant *

SIREN et dénomination des sociétés 1	Réduction et crédit d'impôt 2	Montant du crédit d'impôt 3	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT) 6
			Cédées à la mère 4	Utilisées par la mère 5	
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
AUTR IMOCLAIRE 442344990			
AUTR BIG PROPERTY 498606821			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ ENTRE SOCIÉTÉS DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS IMOCLAIRE										
SIREN de la société mère :	4	4	2	3	4	4	9	9	0		
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :											
Exercice ouvert le :	01012024					clos le : 31122024					

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE
A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées⁴
NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

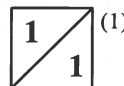
3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS IMOCLAIRE		
SIREN de la société mère :	442344990		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS IMOCLAIRE		
SIREN de la société intégrée :	442344990		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : 01012024	clos le : 31122024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble					
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %				
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012024		et clos le		31122024		Régime simplifié d'imposition <input type="checkbox"/>		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input checked="" type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/> Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social					
SAS IMOCLAIRE											
SIRET		44234499000043									
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement					
15 REMPART SAINT-THIEBAULT											
57000 METZ											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Activités immobilières				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit		111 034			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S						Nom et adresse du conseil :					
DL AUDIT 1 place du pont à seille 57000 metz Tél : 0387764240											
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant :					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 06042025 Lieu : METZ					
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : BIGEL Grégory Président					
Signature :											
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :											

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS IMOCLAIRE**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

I **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, ET PAR CELLES ABSORBEES OU SCINDEE AU PROFIT DE CES DERNIERES, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS LE CAS ECHEANT PAR LA SOCIETE MERE ABSORBEE)

1

(2)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total imputable sur une base élargie
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe, et par celles absorbées ou scindées au profit de ces dernières (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe							
Déficits ordinaires							
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée							
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)							
Désignation de la société ou de la société absorbée	Désignation de la société absorbante	Déficit ordinaire					
Montant total imputable sur une base élargie							

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS REPORTABLES
D'UNE SOCIETE BENEFICIANT D'UNE BASE ELARGIE D'IMPUTATION
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS IMOCLAIRE

N° SIRET : 44234499000043

Exercice ouvert le : 01012024

clos le : 31122024

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues au 4 de l'article 223I, réalisés par les filiales de l'ancien groupe ayant donné leur accord pour faire partie du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit impté sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS IMOCLAIRE

N° SIRET : 44234499000043

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Dénomination des sociétés sorties du groupe et des sociétés absorbées à leur profit dans l'ancien groupe :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - DEFICIT

Montant initial du déficit transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties du groupe, et aux sociétés absorbées ou scindées à leur profit dans l'ancien groupe (en cumul)	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5 et antérieures	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu	D					
Réduction de la base d'imputation élargie	D					
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : AUTR SAS IMOCCLAIRE
N° SIRET : 44234499000043

Exercice ouvert le : 01012024

clos le : 31122024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**DÉCLARATION SPECIALE EN CAS DE FUSION, SCISSION OU APPORT PARTIEL D'ACTIF
PLACE SOUS LE REGIME DE L'ARTICLE 210 A DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)
AU PROFIT D'UNE PERSONNE MORALE ÉTRANGÈRE**

L'article 23 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 institue l'obligation pour les entreprises réalisant une opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, placées sous le régime de l'article 210 A du code général des impôts (CGI), au profit d'une personne morale étrangère de souscrire une déclaration spéciale.

La déclaration n° 2260-SD doit être souscrite par voie électronique dans le délai de production de la déclaration de résultat de l'exercice au cours duquel l'opération est réalisée, soit :

- en cas d'apport partiel d'actif, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant le 1er mai N+1 si l'exercice est clos au 31 décembre N ou dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice en cas d'exercice clos en cours d'année ;
- en cas de fusion ou de scission, dans les soixante jours de la dissolution de la société absorbée ou scindée.

Cette nouvelle obligation, codifiée à l'article 210-0 A du CGI, s'applique pour les opérations de restructuration réalisées à compter du 1er janvier 2018. Son contenu est fixé à l'article 46 quater-0 ZS quater ter de l'annexe III au CGI.

Le défaut de production de la déclaration n° 2260-SD entraînera l'application, pour chaque opération, d'une amende fiscale de 10 000 euros (article 1760 bis du CGI).

Exercice ouvert le	01012024	Clos le	31122024
--------------------	-----------------	---------	-----------------

I – IDENTIFICATION DES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION			
Date de réalisation de l'opération		Nature de l'opération	
I-1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ABSORBÉE OU APORTEUSE			
Dénomination et adresse de l'entreprise absorbée ou apporteuse			SIREN
SAS IMOCLAIRE 15 REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ			442344990
I-2 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE ÉTRANGÈRE BÉNÉFICIAIRE DE L'OPÉRATION ET LE CAS ÉCHEANT DE SON ÉTABLISSEMENT STABLE EN FRANCE			
Dénomination et adresse de la personne morale étrangère bénéficiaire de l'opération			
Nature exacte de l'activité exercée par la personne morale étrangère			
<i>Si la personne morale détient un établissement stable en France :</i>			
Dénomination, SIREN et adresse de son établissement stable en France			
Nature exacte de l'activité exercée par son établissement stable en France			
I-3 LIENS CAPITALISTIQUES ENTRE LES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'OPÉRATION			
Liens capitalistiques directs et indirects avant la réalisation de l'opération			
Entreprise détentrice Dénomination - Identifiant numérique	Lien capitalistique en %	Entreprise détenue Dénomination - Identifiant numérique	Commentaires

2260 - Liens capitalistiques entre les personnes

Entreprise détentrice Dénomination - Identifiant numérique	Lien capitalistique en %	Entreprise détenue Dénomination - Identifiant numérique	Comment
--	---------------------------------	---	----------------

II - MOTIFS ET BUTS DE L'OPÉRATION

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Veillez indiquer les différents motifs et buts de l'opération réalisée (améliorations recherchées, opérations de cession, fusion, scission ou d'apport partiel d'actif préalables et subséquentes en lien avec l'opération ...)

1-

2-

3-

III - CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET FISCALES DE L'OPÉRATION

Veillez indiquer les conséquences économiques et fiscales de l'opération (notamment sur les activités moyens et fonctions maintenus en France et transférés à l'étranger)

1-

2-

3-

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

2260 - Motifs et buts de l'opération

N°	Motifs et buts de l'opération Améliorations recherchées, opérations de cession, fusion, scission ou d'apport partiel d'actif préalable et subséquentes en lien avec l'opération ...
----	---

DL AUDIT

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

SAS IMOCLAIRE

2260 - Conséquences économiques et fiscales de

N°

Conséquences économiques et fiscales de l'opération

Activités, moyens et fonctions maintenus en France et transférés à l'étranger

**DÉTERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DÉDUCTION
ET DES CAPACITÉS DE DÉDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 223-B BIS DU CGI**

(À souscrire par la société mère pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble)

Exercice ouvert le : **01012024** clos le : **31122024**

Dénomination de la société mère	SAS IMOCLAIRE	SIRET	44234499000043
Adresse de la société mère	15 REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ		

I - Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A - Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre (a)-30%*(b) et (a)-3 000 000 €)	(c)	0

B - Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e): Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c)	(f)	

C - Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A - Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223-B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	(l)	

B - Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 959 849 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 513 357 euros** et un total **charges de 3 064 611 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 448 745 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la notion d'utilité de l'entreprise ; La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir une participation si elle avait à l'acquérir (PCG, art.332.3).

Elle peut être évaluée à partir de critères objectifs (capitaux propres), d'éléments prévisionnels ainsi que d'éléments subjectifs, l'entreprise devant être en mesure de justifier son estimation.

Stocks et en cours

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Règles et Méthodes Comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Précisons que les dettes nouvelles envers les filiales au 31/12/2024 sont les suivantes:

- AB PATRIMONE 90 310 €
- BIG PROMOTION 664 222 €
- BIG PROPERTY 962 028 €
- SCI 17 MALRAUX 371 499 €

Imoclaire SAS

Société par actions simplifiée au capital de 215.110 euros
15 Bis Rempart Saint Thiebault
57000 – Metz
RCS Metz 442 344 990

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Ce rapport contient 29 pages

Imoclaire SAS

Société par actions simplifiée au capital de 215.110 euros
Siège social : 15 Bis Rempart Saint Thiebault– 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société Imoclaire SAS,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Imoclaire SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 18 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
CS Audit SAS



Martin Feuchter
Associé



COMPTES ANNUELS

2024

**SAS IMOCLAIRE
15 REMPART SAINT-THIEBAULT
57000 METZ**

Siret : 44234499000043

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DL AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Lorraine et à la Cour d'Appel de Metz

1, Place du Pont à Seille - 57000 METZ

Tél : 03 87 76 42 40

metz@dlaudit.com



Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 950	12 950		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	91 044	19 883	71 161	75 713
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	581 232	384 529	196 703	253 910
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 584 500	5 000	1 579 500	2 521 538	
Créances rattachées à des participations		2	(2)	(2)	
Autres titres immobilisés	45 851		45 851	5 401	
Prêts					
Autres immobilisations financières	32 780		32 780	32 915	
	TOTAL (II)	2 348 357	422 363	1 925 994	2 889 475
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	933 776	24 000	909 776	563 489
	Autres créances	9 480 778	398 088	9 082 690	6 094 595
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	26 283		26 283	20 750	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	15 106		15 106	4 615
	TOTAL (III)	10 455 943	422 088	10 033 855	6 683 448
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		12 804 300	844 451	11 959 849	9 572 923

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

32 913

(3) dont créances à plus d'un an

236 800

Bilan Passif



		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	215 110	215 110
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	355 846	355 846
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 484 748	4 463 377
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 448 745	1 021 372
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	7 524 450	6 075 705
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 629 038	1 027 134
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 381 792	2 106 850
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 005	47 168
	Dettes fiscales et sociales	233 901	309 913
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 663	6 154	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	4 435 399	3 497 218
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 959 849	9 572 923
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 448 745,10	1 021 371,57
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 163 583	2 639 277	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7 135	6 560	
(3) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 127 193		1 127 193	1 068 045
	Montant net du chiffre d'affaires	1 127 193		1 127 193	1 068 045
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			8 500	9 167
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			81 002	393 477
	Autres produits			61	26
	Total des produits d'exploitation (1)				1 216 756
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			(972)	
	Variation de stock				9 000
	Achats de matières et autres approvisionnements				277
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			538 725	456 386
	Impôts, taxes et versements assimilés			24 029	18 230
	Salaires et traitements			673 401	752 188
	Charges sociales du personnel			300 119	332 074
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			71 525	85 644
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant				254 000	
Dotations aux provisions					
Autres charges			4	24 334	
Total des charges d'exploitation (2)				1 606 831	1 932 134
RESULTAT D'EXPLOITATION				(390 076)	(461 420)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(390 076)	(461 420)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 379 592 55 202 905	973 273 313 889 14 814
Total des produits financiers		1 582 552	1 301 976
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	139 216	381 333
Total des charges financières		139 216	381 333
RESULTAT FINANCIER		1 443 336	920 642
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 053 260	459 222
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 176 1 707 872	202 177 628 530
Total des produits exceptionnels		1 714 049	830 708
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 109 1 376 787	136 097 3 588
Total des charges exceptionnelles		1 381 896	139 685
RESULTAT EXCEPTIONNEL		332 153	691 022
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(63 332)	128 873
TOTAL DES PRODUITS		4 513 357	3 603 397
TOTAL DES CHARGES		3 064 611	2 582 026
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 448 745	1 021 372

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **11 959 849** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 513 357** euros et un total **charges** de **3 064 611** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 448 745** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables



Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la notion d'utilité de l'entreprise ; La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir une participation si elle avait à l'acquiescer (PCG, art.332.3).

Elle peut être évaluée à partir de critères objectifs (capitaux propres), d'éléments prévisionnels ainsi que d'éléments subjectifs, l'entreprise devant être en mesure de justifier son estimation.

Stocks et en cours

Néant.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Règles et Méthodes Comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

.

Précisons que les dettes nouvelles envers les filiales au 31/12/2024 sont les suivantes:

- AB PATRIMONE 90 310 €
- BIG PROMOTION 664 222 €
- BIG PROPERTY 962 028 €
- SCI 17 MALRAUX 371 499 €

Immobilisations



	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	12 950					12 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 950					12 950
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	91 044					91 044
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	225 158		5 178			230 336
Matériel de transport	75 372				71 925	3 447
Matériel de bureau, mobilier	342 660		4 789			347 449
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	734 234		9 967		71 925	672 276
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 526 538		88 290		1 030 328	1 584 500
Autres titres immobilisés	5 401		40 500		50	45 851
Prêts et autres immobilisations financières	32 915				135	32 780
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 564 854		128 790		1 030 513	1 663 131
TOTAL	3 312 037		138 757		1 102 438	2 348 357

Amortissements



	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au
		Dotations	Diminutions	31/12/2024
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 950			12 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 950			12 950
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	15 330	4 552		19 883
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	64 924	20 156		85 080
Matériel de transport	71 937	1 737	71 724	1 949
Matériel de bureau, mobilier	252 420	45 080		297 499
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	404 611	71 525	71 724	404 411
TOTAL	417 560	71 525	71 724	417 361

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions



		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$	5 002			5 002
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	24 000			24 000
	Autres	398 088			398 088
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	427 090			427 090
TOTAL GENERAL		427 090			427 090
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

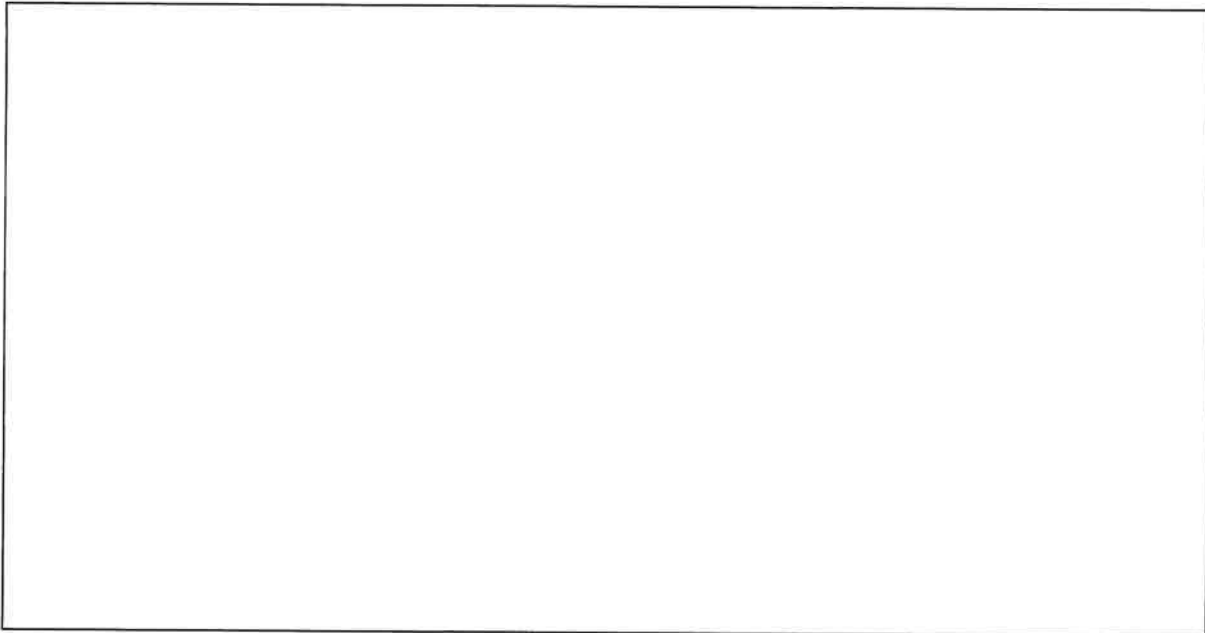
		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	32 780		32 780
	Clients douteux ou litigieux	28 800		28 800
	Autres créances clients	904 976	696 976	208 000
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	846	846	
	Impôts sur les bénéfices	60 077	60 077	
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 446	27 446	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	9 094 127	9 094 127	
	Débiteurs divers	298 282	298 282	
Charges constatées d'avances	15 106	15 106		
TOTAL DES CREANCES		10 462 440	10 192 860	269 580
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		202 001		

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	7 135	7 135		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 621 903	350 088	1 018 222	253 594
	Emprunts et dettes financières divers (1)(2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	184 005	184 005		
	Personnel et comptes rattachés	25 179	25 179		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	101 298	101 298		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	98 843	98 843		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 580	8 580		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 381 792	2 381 792		
	Autres dettes	6 663	6 663		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 435 399	3 163 583	1 018 222	253 594
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		810 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		209 711			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		282 565			

Produits à recevoir (avec détail)



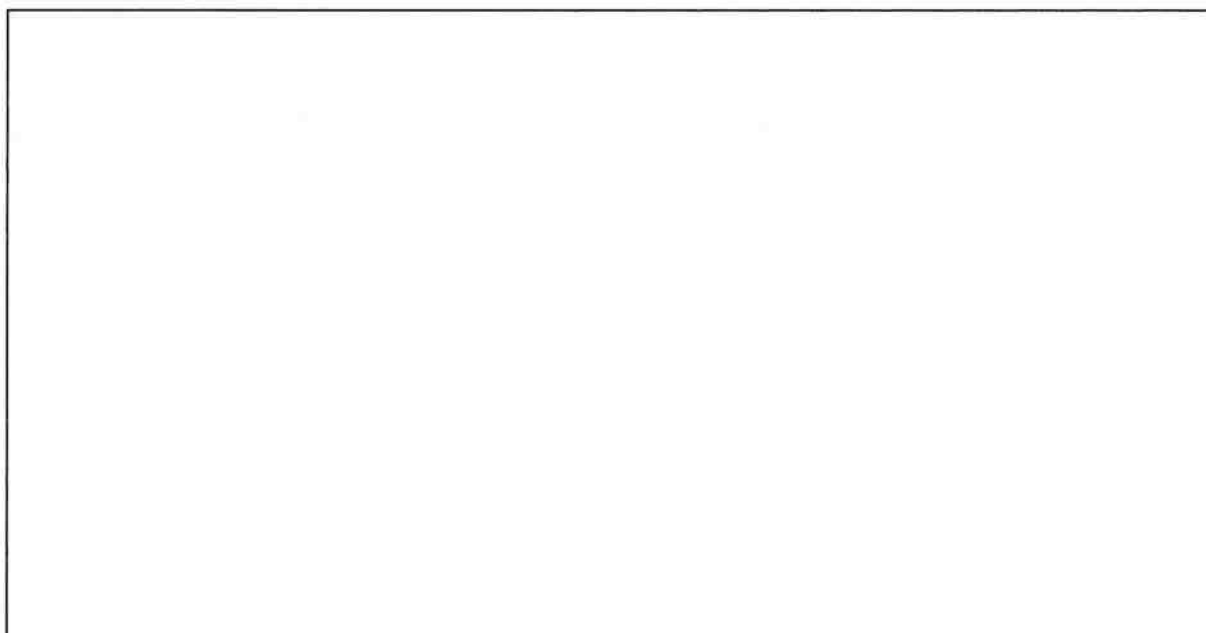
	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	202 001	306 691	(104 689)	-34,14
TOTAL	202 001	306 691	(104 689)	-34,14



Charges à payer (avec détail)



	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 411	9 930	1 481	14,92
Emprunts et dettes financières divers	25 690	110 260	(84 570)	-76,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 958	3 335	623	18,67
Dettes fiscales et sociales	39 553	133 410	(93 856)	-70,35
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	80 612	256 935	(176 323)	-68,63



Produits et Charges exceptionnels



31/12/2024

Total des produits exceptionnels		1 714 049
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<i>Autres produits except. de ges</i>	2 699	6 176
<i>Produits des exercices antérie</i>	3 477	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
<i>Produits cession éléments actif soumis à TVA</i>	833	1 707 872
<i>Produits cessions éléments d'a</i>	14 004	
<i>Prod cessions actifs - immo fi</i>	1 693 035	
Total des charges exceptionnelles		1 381 896
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
<i>Pénalités et amendes</i>	989	5 109
<i>Autres charges except. de gest</i>	1 265	
<i>Charges sur exercices antérieu</i>	2 855	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
<i>Valeurs compt. éléments actif</i>	201	1 376 787
<i>Vnc actifs cédés - immo financ</i>	1 030 378	
<i>Abandon de creance avec ramf</i>	346 208	
Résultat exceptionnel		332 153

Engagements financiers



	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--	--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan



	31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
<p>Capital souscrit non appelé</p> <p>Actif immobilisé</p> <p>Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières</p> <p>Actif circulant</p> <p>Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités</p>				
Bilan Passif				
<p>Dettes</p> <p>Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes</p>				

Variations des Capitaux Propres



	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	215 110				215 110
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	355 846				355 846
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 463 377	1 021 372			5 484 748
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 021 372	(1 021 372)		1 448 745	1 448 745
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	6 075 705			1 448 745	7 524 450

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 075 705

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 075 705

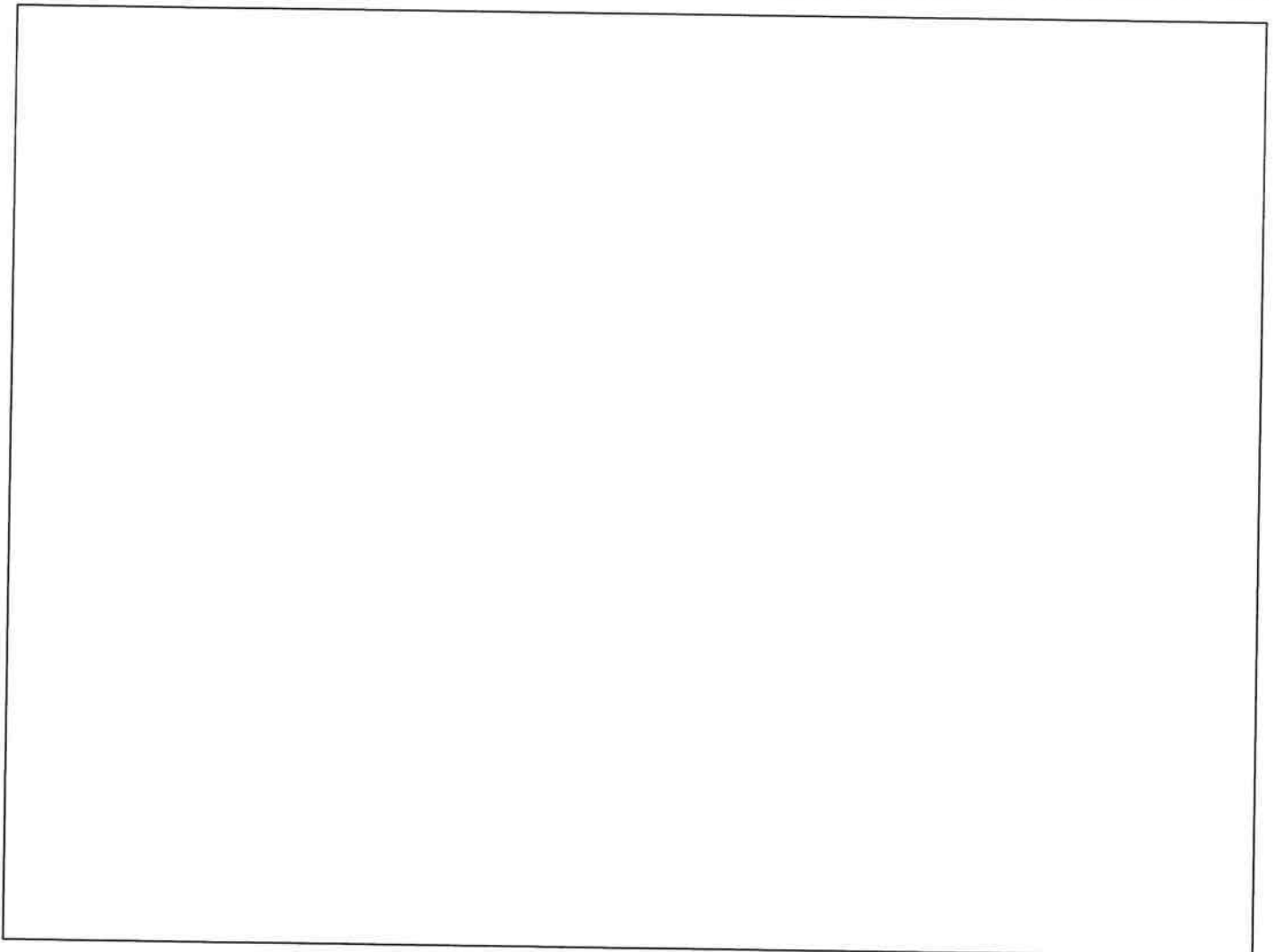
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 448 745

Capital social



	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	20 000,00	10,7555	215 110,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	20 000,00	10,7555	215 110,00



Liste des filiales et participations



--



Informations financières (5)		Capital (6)	Finances et report à nouveau avant affectation des résultats (8) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptabilisées des titres détenus (7) (8)		Moins des provisions et des dépréciations (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultat (brut) au cours de l'exercice (7) (10)	Détachement effectué par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
Filiales et participations (1)					Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales											
BIG PROMOTION (SIREN 838984896)											
10 000	484 470	100%	10 000,00 €	10 000	684 222	0	13 539 765	127 270	300 000		
30 000	489 651	100%	15 000,00 €	15 001	962 028	0	8 774 078	230 369	0		
1 000	0	100%	1 000,00 €	0	-48 332	0	0	27 656	380 000		Cession de 40% du capital sur l'exercice nouvelle société
500 000	78 992	80%	892 466,25 €	892 466	-165 912	0	3 206 582	112 165	0		Abandon de compte courant consenti sur l'exercice pour 3000€
1 000	0	100%	1 000,00 €	1 000	0	0	0	0	0		Cession de titres sur la période
10 000	125 154	100%	10 000,00 €	10 000	-257 514	0	1 033 588	-83 829	0		Cession de titres sur la période
600 000	-382 072	100%	164 650,00 €	164 650	371 099	0	1 033 588	-83 829	0		Cession de titres sur la période
1 200	-73 360	100%	348 431,05 €	348 431	-1 177 018	0	1 568 300	-79 313	0		
1 000	-84 184	100%	1 000,00 €	1 000	-231 312	0	92 365	4 212	0		
1 000	-312 435	100%	1 000,00 €	1 000	-1 558 670	0	1 000	-152 778	0		
1 000	0	100%	1 000,00 €	1 000	-753 768	0	40 188	-124 587	0		nouvelle société
1 000	-18 354	100%	1 000,00 €	1 000	-109 710	0	0	0	0		
1 000	18 168	50%	500,00 €	500	-33 382	0	112 342	-20 244	490 000		
2 000	-147 881	50%	1 000,00 €	1 000	-417 935	0	451 996	7 145	0		dissolution 15/11/2024 sans disparition de la personne morale
10 000	-85 140	50%	5 000,00 €	5 000	11 169	0	488 324	209 592	0		nouvelle société
1 000	-492 279	50%	500,00 €	500	-271 865	0	25 890	0	0		
1 000	0	50%	500,00 €	500	-767 983	0	297 508	234 927	0		
1 000	-483 211	50%	500,00 €	500	90 310	0	161 219	-37 871	0		
1 000	29 199	50%	500,00 €	500	-249 124	0	0	-17 104	0		
1 000	0	50%	500,00 €	500	-659 168	0	0	-69 524	0		nouvelle société
1 000	3 983	50%	500,00 €	500	-157 978	0	378 384	9 725	0		
1 000	0	50%	0 €	0	0	0	0	0	0		Le capital n'a pas été libéré à la clôture de l'exercice. Immoiaire délient 50% du capital.
(+ de 50 % du capital détenu par la société).											
2. Participations (à détailler)											
1 000	0	0	0 €	0	-140 000	0	0	0	0		
15 000	-444 908	49%	490,00 €	490	0	0	131 918	-463 807	0		
18 000	-570 326	33%	5 000,00 €	5 000	-61 815	0	0	-546 783	0		
8 000	0	25%	2 000,00 €	2 000	0	0	0	-4 492	0		
1 000	0	25%	230,00 €	230	-592 592	0	0	0	0		
210 210	0	40%	84 210,00 €	84 210	0	0	0	0	0		nouvelle société
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											
2	0	90%	2,00 €	2	-64 782	0	0	0	0		
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

Annexe libre



Mention du crédit d'impôt mécénat :

La société a réalisé pour 126 000 € de dons au titre de l'exercice 2023. Toutefois, conformément à la réglementation fiscale, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction d'impôt ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise donatrice, si ce dernier montant est plus élevé.

Pour l'exercice 2023, il a été retenu le plafond de 20 000 €, montant qui a été imputé sur le résultat fiscal de la société. Le crédit d'impôt mécénat correspondant s'élève à 12 000 €. L'excédent des dons, soit 106 000 €, est reportable sur les exercices suivants.

Conformément à cette méthodologie, un montant supplémentaire de 20 000 € a également été imputé sur le résultat fiscal de l'exercice 2024.

L'excédent des dons de 86 000 euros est reportable sur les exercices suivants.

Autres informations :

Depuis le 25 avril 2016, une convention d'intégration fiscale entre la société IMOCLAIRE, la société mère, et sa filiale la société BIG PROPERTY a été conclue. la société BIG PROPERTY versera à la société IMOCLAIRE, une somme égale à l'impôt qui aurait dû être supporté par la société BIG PROPERTY si elle était imposable distinctivement de la société mère, la SAS IMOCLAIRE.

Il a été décidé que la société Big Promotion rejoindra le groupe d'intégration fiscale à partir du 1er janvier 2025.

Evaluation des titres de participation

La valorisation des titres de participation a été réalisée en se basant sur les capitaux propres des sociétés concernées. Pour les sociétés présentant des capitaux propres négatifs, une valorisation spécifique a été effectuée en prenant en compte la valeur actuelle des immobilisations, et plus particulièrement des immeubles détenus.

Après analyse, nous avons considéré qu'il n'y avait pas lieu de constituer de dépréciation au titre de l'exercice 2024.

Engagements hors bilan :

Immobilisations financières

Cession des titres GBI Conseils : Au cours de l'exercice, Imoclaire a cédé 40% du capital de GBI Conseils. Dans le cadre de cette vente, divers engagements hors bilan ont été pris; une clause de garantie de passif a été portée dans l'acte de cession des titres au profit de l'acquéreur. L'engagement d'Imoclaire est limité contractuellement à 200.000 €. Au moment de la rédaction de cette note, il n'y a pas d'événement susceptible d'actionner cette clause.

Au cours du mois de mars 2024, Imoclaire a souscrit un prêt de 450.000 € auprès de la banque Palatine.

Au cours de l'exercice, Imoclaire a cédé 5 parts qu'elle détenait dans la SCI Valentin. Cette cession est assortie d'une clause de garantie de passif donnée solidairement par Grégory Bigel et la société Imoclaire à hauteur de 50 000 €.

Imoclaire a consenti en faveur de ses filiales, les sociétés Office Station, SCI Shanon et SCI l'Oréa un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant respectivement de 300.000 € pour Office Station, 14 000 € pour SCI Shanon et 33 000 € pour SCI L'Orea.

L'assemblée générale du 20/02/2024 autorise Imoclaire à se porter caution au profit de la SCI Les Conquistadors à

Annexe libre



hauteur de 375.000 €.

Acquisitions et cessions de titres

Opérations d'Acquisition

Acquisition de titres **HDC GE** pour un montant de **84 210 €**

Acquisition de titres **SAS Harmony** pour un montant de **1 000 €**

Acquisition de titres **SAS Le Five** pour un montant de **1 000 €**

Acquisition de titres **SCI A3** pour un montant de **1 000 €**

Acquisition de titres **SCI La Vacquinière** pour un montant de **500 €**

Acquisition de titres **BGAM** pour un montant de **500 €**

Acquisition de titres **Crédit Coopératif** pour un montant de **30 500 €**

Acquisition de **5 parts** de la **SCI Initial** pour un montant de **50 €**
Imoclaire détient désormais 100 % des titres.

Acquisition de **1 part** de la **SCI 37 Foch** pour un montant de **10 €**
Imoclaire détient désormais 100 % des titres.

Acquisition de **1 part** de la **SCI Emeraude** pour un montant de **10 €**
Imoclaire détient désormais 100 % des titres.

Opérations de Rachat et Annulation

Rachat et annulation des titres de la **SCI 17 Malraux** pour un montant de **435 350 €**

Opérations de Cession

Cession de **1 000 titres GBI Conseils** pour un montant de **594 977,50 €**

Cession de titres **SCI Valentin** pour un montant de **50 €**

Mention des parties liées :

La société IMOCLAIRE détient :



Nom de la Filiale	Capital détenu	Comptes courants	Intérêts c/c	Comptes fournisseurs	Comptes clients
BIG PROPERTY	100%	- 962 027,52 €	3 075,32€ à payer	411,17 €	
17 MALRAUX	100%	- 371 498,64 €	12 117,21€ à payer		
INITIAL	100%	733 768,17 €	21 990,80€ à recevoir		
15 REMPARTS	100%	1 177 408,48 €	35 304,16€ à recevoir		
HARMONY	100%				
LE FIVE	100%	109 710,00 €	681,64€ à recevoir		
A3	100%	33 361,71 €	173,21€ à recevoir		
BIG PROMOTION	100%	- 664 221,74 €	5 777,10€ à recevoir		133 359,60 €
OFFICSTATION	100%	251 319,43 €	6 194,42€ à recevoir	37 602,54 €	3 240,79 €
37 FOCH	100%	231 312,38 €	7 134,78€ à recevoir		
EMERAUDE	100%	1 558 670,48 €	16 979,21€ à recevoir		
L'OREA	100%	48 331,84 €	4 839,26€ à recevoir		
EI LUX	90%	64 782,16 €	2 697,97€ à recevoir		
QUAI 86	50%	417 934,90 €	12 959,36€ à recevoir		1 800,00 €
GBI CONSEILS	60%	165 912,26 €	9 457,61€ à payer	660,00 €	137 446,06 €
AB PATRIMOINE	50%	- 90 310,23 €	1 039,59€ à payer		600,00 €
IMPERIALE	50%	157 978,19 €	3 656,14€ à recevoir		1 500,00 €
AIRINNO	50%				
ST DIE HELLIEULES	50%	- 11 168,89 €			
SIMHS	50%	767 963,34 €	23 422,88€ à recevoir		
METMAN AMENAGEMENT	50%	249 124,10 €	7 598,29€ à recevoir		
SHANON	50%	271 864,74 €	5 035,46€ à recevoir		600,00 €
LA VACQUINIÈRE	50%	659 167,81 €	11 277,92€ à recevoir		
BGAM	50%				
AIRINNO NANCY	49%	140 000,00 €	3 481,42€ à recevoir		
HDC GE	40%				
CHAPELLE SAINTE CROIX	33%	61 814,92 €			
LES COFFRES	26%	1 147 816,55 €	32 797,40€ à recevoir		
PRADAT	25%				
LES CONQUERANTS	25%	592 552,43 €			

